

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 juin 1973

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION DU JEUDI 21 JUIN COMME JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que des discussions ont eu lieu avec les leaders à la Chambre au sujet du jour réservé à l'opposition la semaine prochaine. Je fais une mise au point ici. Sauf erreur, il a été convenu que le 12^e jour réservé à l'opposition au cours de la période actuelle des subsides serait jeudi plutôt que vendredi prochain. Je voulais faire cette annonce et m'assurer que j'ai bien compris.

M. Baldwin: C'est exact, monsieur l'Orateur.

* * *

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Motions:

Que le troisième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 24 mai 1973, soit agréé.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), je voudrais proposer cette motion aujourd'hui. La Chambre me permettrait peut-être de la mettre en délibération après la période des questions orales.

M. l'Orateur: Une autre difficulté se pose au sujet de la motion du député. Je crois savoir que certains aspects de la procédure liés au rapport causent des difficultés. Ce rapport suscite des difficultés de procédure comme d'autres qui émanaient de notre comité des prévisions budgétaires et la présidence, avant de permettre la tenue d'un débat, voudrait entendre les arguments et peut-être avoir l'occasion de revoir la situation et de rendre une décision en temps voulu. J'ai appris que certains députés voudraient participer à un débat sur la procédure. Si les députés pensent que ce débat devrait avoir lieu ce matin et peut-être se poursuivre cet après-midi, le député a maintenant le droit d'insister pour exposer la question de procédure, mais je ne suis certes pas disposé à accepter la motion sans avoir entendu les arguments.

• (1110)

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je ne puis certainement prétendre être un expert en procédure comme certains députés, tels mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le député de Peace River (M. Bald-

win) et le président du Conseil privé (M. MacEachen). Nous pourrions sans doute reporter les délibérations à ce sujet à après la période des questions, si la Chambre y consent.

M. l'Orateur: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé veut-il intervenir à propos de ce même rappel au Règlement?

M. Reid: Oui, monsieur l'Orateur, je veux seulement porter à l'attention du député l'article 58(16) du Règlement qui se lit comme suit:

Il ne sera tenu aucun débat sur une motion tendant à l'adoption d'un rapport d'un comité permanent relativement aux prévisions budgétaires qui lui auront été renvoyées, sauf lors d'un jour désigné à cet égard.

Il me semble que tout débat sur l'adoption d'un rapport sur les prévisions budgétaires, peu importe que des rapports importants puissent être faits ou non sur les prévisions budgétaires, doive être reporté jusqu'à ce qu'une telle motion soit proposée lors d'un jour désigné à cet égard, en conformité de l'article 58(16) du Règlement.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, il me semble que lorsque la Chambre a modifié les règles de manière à renvoyer les prévisions budgétaires des divers ministères aux comités permanents, nous l'avons fait parce que la majorité des députés de tous les partis ont reconnu que nous pourrions de cette façon tenir des discussions plus élaborées sur les postes des prévisions budgétaires, postes relatifs aux activités de chaque ministère, mais qu'à un moment donné la Chambre aurait l'occasion d'étudier les postes qui, aux termes de l'ancien Règlement, l'avaient été en comité plénier à la Chambre même. Je crois que la proposition du secrétaire parlementaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire n'a pas fait ressortir son argument, et on l'entendra en temps opportun, s'il faut discuter de la question. Si je ne m'abuse, la question est maintenant de savoir, si dans l'éventualité d'un débat procédural, il devrait avoir lieu maintenant, après la période des questions orales ou un autre jour.

Je ne puis partager l'avis du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid), selon lequel nous ne pouvons pas tenir actuellement un débat de cette nature. Nous discuterions non pas de la teneur de la motion elle-même, mais tout simplement de la possibilité de saisir la Chambre de la teneur de cette motion. Le Règlement n'empêche ni n'interdit de tenir actuellement un débat de procédure.

Pour revenir à la suggestion de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), la question est de savoir si le débat procédural qui, d'après ce que je crois comprendre, prendrait quelque temps, si j'en juge par l'intérêt de nombreux députés qui ont signifié à la présidence leur désir d'y participer, si ce débat, dis-je, devrait avoir lieu dès maintenant, plus tard dans la journée ou un autre jour. La présidence saurait gré aux députés de bien vouloir lui faire connaître leurs vues à ce sujet.